

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2024, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA24 054 à OCA24 056 – Résolution CA24 09 0216 / Dossier 1233060014

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

-Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);

-Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)

OCA24 057 – Résolution CA24 09 0218/ Dossier 1244017002

Ordonnance relative aux places de stationnement tarifé :

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1)

OCA24 058 – Résolution CA24 09 0219 / Dossier 1248153008

Ordonnance relative aux voies cyclables :

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 1°)

OCA24 059 – Résolution CA24 09 0220/ Dossier 1249426002

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)

OCA24 060– Résolution CA24 09 0221/ Dossier 1248153007

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)

OCA24 061 – Résolution CA24 09 0222/ Dossier 1244581001

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)

OCA24 062 – Résolution CA24 09 0223/ Dossier 1246874002

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)

OCA24 063 – Résolution CA24 09 0224/ Dossier 1244017001

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires :

-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)

OCA24 064 – Résolution CA24 09 0225 / Dossier 1249570010

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

-Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)

OCA24 065 – Résolution CA24 09 0226 / Dossier 1241066010

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

-Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA24 058 à OCA24 065 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 16 septembre 2024.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert
